

COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL de la SEANCE Du CONSEIL MUNICIPAL du 09 mars 2009

PRESENTS : MM. JACCAZ Yann, BESSY Pierre, PERINET-MARQUET Marie-Paule, JOND Claude, JACCAZ Jean-Paul, CHAMBET Anthony, DESCHAMPS Patrick, PELLISSIER Dominique, BASSET Georges, MOLLARD Julie, DESRUES Jean-Claude, PERNOD Stéphanie, PERINET-MARQUET Guy.

ABSENTS excusés : LABROUSSE Jean, BARDET Olivier.

Procuration : LABROUSSE Jean à BESSY Pierre.

NOMINATION du SECRETAIRE de SEANCE :

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, et ce conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales. **Madame Marie-Paule PERINET-MARQUET a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.**

APPROBATION du PROCES VERBAL de la SEANCE du 12 janvier 2009

Chaque membre de l'Assemblée ayant eu, en temps utiles, communication du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 12 janvier 2009, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ce document. A défaut d'observations, le procès-verbal du Conseil municipal du 12 janvier 2009 est adopté à l'**unanimité des présents et représentés.**

PROPOSITION d'INSCRIPTION de QUATRE QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES NON PREVUES à l'ORDRE du JOUR et EXAMEN :

Monsieur le Maire demande au Conseil d'accepter de débattre de quatre questions supplémentaires concernant deux acquisitions foncières à titre gratuit, un échange de terrain entre une copropriété et la commune et la modification de la Commission Bâtiments communaux.

Le Conseil accepte à l'unanimité et examine aussitôt ces questions.

A/ Acquisition foncière à titre gratuit : route de Belvarde

Il s'agit d'une parcelle d'une contenance de 65 ca située sur la route de Belvarde, dont le propriétaire accepte la cession gratuite en vue de son classement dans le domaine public.

VOTE : Adopté à l'unanimité du conseil

B/ Acquisitions foncières à titre gratuit : route des Rafforts

Il s'agit de 2 régularisations foncières : l'une concernant une cession de 5 a 86 ca par la copropriété « l'Hermine », cession prévue dans le cadre de son Permis de construire, l'autre cession de 0 a 31 ca par Mr JACCAZ pour classement dans le domaine public.

VOTE : Adopté à l'unanimité du conseil

C/ Echange de terrain entre la Copropriété « Les Pistes d'Or II » et la commune

Cet échange a été validé par le Conseil municipal dans sa séance du 14 octobre 2008 mais, suite à une erreur matérielle concernant les numéros de parcelles indiqués dans la précédente délibération, Mr le Maire sollicite à nouveau l'accord du Conseil pour procéder à cet échange à titre gratuit, dans le cadre de l'aménagement des berges de l'Arly.

VOTE : Adopté à l'unanimité du conseil

D/ Modification de la Commission « Bâtiments et matériels communaux »

Suite à la candidature de Mr Georges BASSET désireux d'intégrer la Commission « Bâtiments et matériels communaux », le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de voter à main levée et désigne, à l'unanimité également, Mr BASSET comme nouveau membre de ladite Commission.

EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE du JOUR de la SEANCE du 09 mars 2009

QUESTIONS SOUMISES A DECISIONS DU CONSEIL SUR PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

1/ Vote des taux d'imposition

Il est proposé de reconduire les taux en vigueur :

- Taxe foncière bâti 15,81 %
- Taxe foncière non bâti 122,80 %
- Taxe d'habitation 13,44 %
- Taxe professionnelle 22,06 %

VOTE : Adoptés à l'unanimité du conseil

2/ Vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Il est proposé d'appliquer une légère baisse : passer de 8,12% à 8,00 %. Le produit attendu ne sera pas en baisse compte tenu de l'élargissement des bases.

VOTE : Adopté à l'unanimité du conseil

3/ Décision de reprise anticipée des résultats 2008

Il est proposé la reprise anticipée des résultats du budget 2008, pour le Budget principal et pour le Budget Eau et Assainissement.

VOTE : Adoptée à l'unanimité du conseil (pour les 2 Budgets).

4/ Vote des budgets : Budget principal et Budget de l'eau et assainissement

A/ BUDGET PRINCIPAL :

En équilibre à 4 978 437,20 €

Passage en revue des différentes affectations, quelques points sont soulignés :

- montants élevés de l'entretien des photocopieurs ; les contrats de location arrivant à terme, ils feront l'objet de nouveaux appels d'offre ;
- augmentation des dépenses de déneigement en raison de l'hiver très neigeux ;
- augmentation du budget « goudron » pour faire face aux nombreuses dégradations sur les chaussées ;
- augmentation du poste nettoyage des espaces publics car extension des services.

Le vote s'effectue par chapitre.

VOTE : Adopté à l'unanimité du conseil

B/ BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Budget EAU & ASSAINISSEMENT : adopté à l'unanimité du conseil. La section de fonctionnement retrouve plus d'excédent du fait de la fin des périodes de régularisation des paiements au SIVU.

5/ Vote des subventions aux associations

Créditées d'une somme globale de 664 000 € au budget principal, il est proposé d'étudier les demandes de subventions déjà faites pour un total général provisoire de 621 958,00 €.

L'étude se fait ligne par ligne sur proposition de Mr JOND Claude, vice-président de la commission des Finances.

A noter :

- La subvention au club des sports sera versée dans son intégralité, à savoir 4 500 € et non sous forme d'avance à hauteur de 2 500 €.
- Le vol libre recevra 500 € de subvention.

• La demande de subvention du Collège St-Jean-Baptiste concernant le restaurant scolaire s'élevant à 5 291,00 € n'est créditée que de 1 400,00 €.

D'où réaction de certains élus qui estiment que la municipalité de Praz pourrait être plus large dans l'attribution de cette subvention car, elle oblige le Comité de Gestion du Collège et Ecole St J.-Baptiste (tous les parents des autres communes) à mettre la différence pour combler le déficit. Le dossier mérite d'être étudié pour une prochaine demande de subvention.

• La subvention de l'Office de Tourisme est augmentée de 6 % suite à une demande motivée de ce dernier qui souhaite disposer de plus de moyens pour mener à bien une politique mise en place cette année ; moyennant quoi le montant de la subvention 2009 serait gelé pour 4 ans. Cette demande est d'autant mieux entendue que le montant versé par la commune, cette année, correspondrait uniquement à la différence entre le montant de la subvention (402 000,00 €) et l'indemnité qui sera reversée à l'OT suite à la liquidation de la SEM (+ ou - 280 000,00 €) soit environ 122 000,00 €.

VOTE : Adoptées à l'unanimité du conseil sauf quatre abstentions (PERINET-MARQUET Guy, PERINET-MARQUET Marie-Paule, MOLLARD Julie, DESCHAMPS Patrick) pour le montant proposé pour la subvention au collège St Jean-Baptiste et une abstention (DESCHAMPS Patrick) pour la subvention à l'Amicale des Pompiers.

6/ Budget Eau/Assainissement : détermination des tarifs Eau/assainissement 2008/2009

Il est demandé de reconduire les tarifs déjà en vigueur, à savoir :

Droits fixes :

Il est proposé de reconduire à l'identique les droits fixes pour les deux services d'eau et d'assainissement, ainsi que la location des compteurs (*délibération du 28 Septembre 2004*).

Partie proportionnelle

- Eau : le mètre cube d'eau consommée : 0,75 € H.T.

- Assainissement : le mètre cube d'eau consommée..... 1,71 € H.T.

Il est précisé que tous ces tarifs seront majorés, lors de la facturation adressée à chaque abonné, des taxes légales et reversements constitués de la TVA et des prélèvements effectués pour le compte de l'Agence de l'Eau : Modernisation des réseaux : 0,13 €/m³ et Taxe Pollution . 0,19 €/m³ (*Tarifs 2008*).

VOTE : Adopté à l'unanimité du conseil

7/ Divers dégrèvements sur facturation 2008 Eau/Assainissement

• Mr F. ARVIN BEROD demande de payer seulement 100m³ pour sa consommation personnelle, d'être dégrèvé de la taxe d'assainissement et des m³ supplémentaires dus à la consommation de son bétail. Cette demande est faite chaque année et est adoptée à l'unanimité du conseil.

• La copropriété du « Vernet » demande de ne pas payer l'excédent de 1 000 m³ apparu sur leur dernière facture et dû à un compteur défectueux. Ce dernier a été changé.

Adopté à l'unanimité du conseil

• Mr VEZARD JP : dégrèvement sollicité de la partie assainissement sur 600 m³ (20 m³ restant à la charge de l'abonné) dû à un compteur défectueux. Ce dernier a été changé.

• Adopté à l'unanimité du conseil

• M BOUVIER Patrick demande de ne payer que 10 mois sur 12 (partie des frais fixes) de sa facture d'eau car il a déménagé. Les 2 mois restants seront à la charge des nouveaux occupants.

• VOTE : Adopté à l'unanimité du conseil.

8/ Participation pour raccordement à l'égout (annule et remplace délibération du 12/01/2009)

Il est demandé d'annuler la délibération du 12/01/09 et de la remplacer par celle proposée ce soir qui prendra mieux en compte tous les cas de raccordement. En particulier, les raccordements faits par des bâtiments à vocation commerciale n'étaient pas pris en compte lors de la dernière délibération.

Destination / Nature de constructions 1 ^{er} branchement	Participation
<i>Maison individuelle</i> - superficie S inférieure ou égale à 150 m ² - superficie S supérieure à 150 m ²	Pb : 1.500 € 1 Pb X $\frac{S}{150}$
<i>Logements collectifs</i> - 1 ^{er} logement - du 2 ^{ème} au 5 ^{ème} logement - à partir du 6 ^{ème} logement	1 Pb 0,5 Pb par logement 0,3 Pb par logement
<i>Activité économique</i> (Commerces, bureaux, hôtels ...) - construction hors collectif - intégré(s) à un collectif	1 Pb 0,5 Pb/cellule
<i>Rénovation / agrandissement</i>	10,50 €/m ² de SHON créée

(Pb : participation de base)

VOTE : Adoptée à l'unanimité du conseil.

9/ Approbation du lancement d'une D.S.P. pour la garderie

Présentation des motivations : - Garantir l'équité dans le choix du délégataire ;
- Garantir un regard de la municipalité sur le service proposé aux résidents pralins et aux touristes.
- Installation de 2 micro-crèches (9 berceaux chacune) dans un bâtiment communal aménagé spécialement.

VOTE : Adoptée à l'unanimité du conseil.

10/ Demande de principe pour le classement Natura 2000 du site de Véry

L'étude du secteur réalisée en 2002 par le Groupement d'intérêt cynégétique du Tétrasyre des deux savoies, fait notamment ressortir une forte densité de tétrasyre sur le secteur (+ de 5 coqs au 100 ha) et la présence tout à la fois de zones d'hivernage, de zones de chant et de zones de reproduction, ainsi que la présence d'une population de lagopède alpin et celle d'un couple d'aigle royal.

La Commission « Environnement » considère que le plateau de Véry constitue une des dernières zones de tranquillité du secteur pour la faune sauvage et, en particulier, pour des espèces d'oiseaux sensibles. Réunie le 17 février 2009, elle a émis un avis favorable et propose au Conseil municipal d'approuver la demande d'étude préalable à l'éventuelle désignation du secteur en zone Natura 2000 ou toutes mesures de protection appropriées. La démarche Natura 2000 vise en l'occurrence à stopper la perte de diversité biologique. Elle ne comporte aucune autorisation nouvelle mais propose un régime d'évaluation des incidences des programmes et projets de travaux, ouvrages et aménagement sur le site désigné. Il s'agit d'une souscription volontaire à d'éventuelles recommandations et engagements de type bonne pratiques. Les études sont prises en charge par l'Etat.

Le Maire précise qu'il a pris contact avec les quelques propriétaires concernés pour les avertir. Certains n'ont pu être joints et seront à nouveau contactés prochainement pour travailler sur le projet de manière concertée.

VOTE : Adoptée à l'unanimité du conseil.

11/ Savoie Biblio : approbation de la convention portant soutien à la création, au développement et à l'animation d'une bibliothèque de lecture publique

Il s'agit d'une convention avec l'Assemblée des Pays de Savoie et plus particulièrement Savoie Biblio, bibliothèque départementale de prêt de Savoie et Haute-savoie, d'une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2009, qui permettra de bénéficier de services entièrement repensés et adaptés au plus près de nos besoins, ainsi que d'aides à l'investissement.

VOTE : Adoptée à l'unanimité du conseil.

12/ Motion en faveur du maintien des moyens de l'O.N.F. par les communes forestières

VOTE : Adoptée à l'unanimité du conseil.

**QUESTIONS SOUMISES à DECISIONS du CONSEIL sur PROPOSITIONS des ADJOINTS
au MAIRE : Néant.**

**QUESTIONS SOUMISES à DECISIONS du CONSEIL sur PROPOSITIONS des
RAPPORTEURS des COMMISSIONS MUNICIPALES : Néant.**

**QUESTIONS SOUMISES à DECISIONS du CONSEIL sur PROPOSITIONS des CONSEILLERS
MUNICIPAUX : Néant.**

COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Par délibération du 03 avril 2008, le Conseil municipal a donné au Maire délégations de décisions au titre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales et, conformément à l'article L 2122.23, le Maire rend compte à l'Assemblée des décisions suivantes :

Procédures des marchés adaptés MAPA :

- Attribution de marché de maîtrise d'oeuvre pour la garderie au cabinet d'architecture de Monsieur OTTONE.

Monsieur le Maire fait le point sur les dossiers en cours.

- Etude environnementale (PLU) Peu de remarques, prise en compte des zones humides. Le dossier de l'étude sera réintégré au PLU, puis présenté aux Services de l'Etat avant de faire l'objet d'une délibération (approbation du PLU). Vote courant avril

- Proposition de changer les horaires des écoles : 8 h 30 11 h 30 au lieu de 9 h 12 h comme actuellement. En conséquence le périscolaire débiterait une demi-heure plus tôt : 7 h 45

- Les conventions pour canons à neige ont été envoyées aux propriétaires concernés. Ils ont jusqu'au 21 mars pour les signer.

- Mr le Maire fait part des nouveaux horaires concernant l'ouverture de la Poste à compter du 30 mars prochain : 8 heures 30 à 12 heures 15, du Lundi au Samedi, toute l'année. Pas d'ouverture l'après-midi même en saison, pour s'adapter à la vie des Pralins. Le nombre d'heures d'ouverture sur l'année reste le même.

Questions orales des membres de l'assemblée communale :

- Mr LABROUSSE Jean demande par l'intermédiaire de M BESSY Pierre que les données comptables de 2008 de la société LABELLEMONTAGNE soient fournies le plus rapidement possible. Elles n'ont pas été communiquées alors que cela devrait être fait au 1er juin de chaque année.

- Mr PELLISSIER Dominique précise que nous attendons des devis pour des panneaux lumineux pour signaler les écoles.

COMPTE-RENDU des COMMISSIONS MUNICIPALES : Néant.

Monsieur le Maire constatant l'ordre du jour épuisé, la séance publique est levée à 23 heures 30.

PROCES-VERBAL de SEANCE DRESSE le 17 mars 2009 par le SECRETAIRE ELU par ses PAIRS PRESENTS en l'ASSEMBLEE COMMUNALE du 09 mars 2009.

SIGNE : PERINET-MARQUET Marie-Paule, Secrétaire de séance



Vu pour être affiché le **24 MARS 2009** conformément aux prescriptions de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire, Yann JACCAZ

